

CONSIGNES SANITAIRES pour skier en toute sécurité selon les zones d'alerte

Les consignes de base

Mise à jour : 26 février 2021



Si vous avez des symptômes, restez à la maison.



	ZONE ORANGE	ZONE ROUGE
Déplacements interrégions	Non-recommandé. Les visiteurs doivent conserver les consignes de leur région d'origine dans leurs déplacements. Les skieurs doivent prévoir leurs déplacements pour être de retour à la maison pour le couvre-feu de 21h30.	Non-recommandé. Les visiteurs sont invités à se limiter à la pratique de l'activité sur les lieux. Les skieurs doivent prévoir leurs déplacements pour être de retour à la maison pour le couvre-feu de 20h.
Chalet de ski et Cafétéria	La capacité du chalet est limitée en fonction de sa superficie. Services de restauration ouverts/Bars fermés, maximum 2 adultes et leurs enfants d'âge mineur par table. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur (10 ans et +) ¹ Désinfection fréquente des lieux.	Utilisation du chalet comme refuge pour se réchauffer avec période d'utilisation restreinte. Accès aux installations sanitaires.
Services (Boutique, Locations, Casiers)	Accès limité pour permettre la distanciation de 2 mètres. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur. (10 ans et +) ¹ Boutique, location d'équipements et atelier de réparation ouverts. Casiers fermés. Les équipements sont désinfectés après chaque utilisation.	
Remontées mécaniques	L'utilisation de la remontée par les usagers d'un même ménage est privilégiée. Gardez une distance de 2m dans la file d'attente. Le port du couvre-visage est obligatoire. (3 ans et +) ²	Précisions selon le type de remontées mécaniques: Pour les personnes seules: Chaises doubles, triples et arbalètes : 1 seul occupant Chaises quadruples : capacité = 2 (1 personne assise à chaque extrémité) Chaises 6 places : capacité = 3 (1 personne assise à chaque extrémité + 1 personne au centre) Télécabines : capacité = 2 (1 personne assise à chaque extrémité) Pour les personnes d'un même ménage = capacité régulière Pour les remontées de surface : Distanciation physique de 2 mètres
École de ski	Le port du couvre-visage de type cache-cou pour tous les skieurs de 3 ans et + est obligatoire. Leçons privées et de groupe jusqu'à 8 personnes, excluant le moniteur, en respectant la distanciation physique de 2m.	
Fédérations et Clubs de compétition	Entraînement avec un maximum de 8 personnes par groupe, en plus de l'entraîneur. Aucune compétition sportive.	

¹ Prévoir un second couvre-visage lorsque vous entrez dans le chalet

² Il peut s'agir d'un cache-cou, cache-col, cagoule ou autres vêtements bien ajusté couvrant le nez et la bouche. Ce vêtement doit être constitué d'au moins 2 couches de tissu à mailles serrées et être suffisamment grand pour couvrir complètement la bouche et le nez.

